



LES RÈGLES DE L'ART

Olivier Ramoul a eu plusieurs vies. Toutes en lien avec l'accompagnement et le soutien. Au sein de Pola, il a créé en 2009 Pajda, Plateforme d'accompagnement juridique des acteurs culturels. Il est l'auteur du guide juridique « Profession Artiste plasticien » qui sortira à la fin du mois aux éditions Eyrolles. Entretien. Avant d'évoquer la sortie de cet ouvrage, pourriez-vous revenir sur votre trajectoire ?

Je suis avocat. J'ai toujours été attiré par le droit et le culturel. J'ai exercé une quinzaine d'années à Paris dans le droit des affaires et celui de la famille. Je me suis rendu compte durant cette période, qu'être avocat ne permettait pas d'accompagner. Les notions de soutien et d'accompagnement sont importantes pour moi. J'ai donc tout arrêté et j'ai aidé mon épouse à monter des affaires, notamment dans la restauration et l'immobilier. J'ai été président d'un festival de jazz. J'ai composé un album étant musicien. Et puis je me suis installé à Bordeaux où j'ai repris mes études en 2008 dans le cadre d'un Master 2 sur le droit de la propriété intellectuelle.

C'est à ce moment-là, à Bordeaux, que vous créez la structure associative Pajda dont vous êtes le président..

Oui, avec l'aide de Jeannette Ruggeri que j'ai rencontrée sur les bancs de l'université. À sa création en 2009, on s'est d'abord rapproché du Réseau aquitain des musiques actuelles (Rama) et on s'est rendu compte que les musiciens avaient moins besoin de conseils que les plasticiens qui n'ont pas de statut professionnel. Or, ils devront gérer leur entreprise tôt ou tard. On a même vu des artistes sortir de l'école sans jamais avoir vu une déclaration d'impôts.

On est devenu membre de la Fabrique Pola où on a créé une permanence hebdomadaire en conseils juridiques. Ça a pris un tel essor qu'on tient désormais cette permanence du lundi au vendredi. Dans le même temps, on a identifié d'autres besoins, comme la nécessité de mettre en place des formations. Depuis, on travaille en partenariat avec des structures comme Écla spécialisée dans le livre et le cinéma ou l'Iddac qui se consacre au spectacle vivant.



Marché de l'art, achat public, cote... L'ouvrage d'Olivier Ramoul aide les artistes à s'y retrouver.

Comment vous est venue l'idée de ce guide ?

C'est une aventure surprenante. Je ne m'attendais pas à faire un ouvrage comme celui-là. Pourtant, son contenu est logique étant donné mon parcours professionnel. Au sein de Pola, le studio Docile, un collectif de graphistes, était en relation avec l'éditeur parisien Eyrolles qui leur avait fait part de sa volonté de faire paraître un guide juridique sur la profession de plasticien. C'est de cette manière que j'en suis devenu l'auteur.

Il est conçu comme un manuel pratique. Quels aspects aborde-t-il ?

Il se compose de deux grandes parties, l'une axée sur les aspects juridiques, économiques et sociaux et une seconde que j'ai nommée « L'économie de l'oeuvre » qui répond à la question : comment se rémunère un artiste ? Le manuel aborde toutes les facettes de la profession de plasticien : les subventions, les achats publics, les résidences, les galeries, le marché de l'art, sa segmentation, comment se construit la cote d'un artiste, etc. J'ajouterais que ce guide dispose de son miroir numérique. De nombreuses parties sont enrichies sur le Net de vidéos qui viennent le compléter.

Le contenu de cet ouvrage n'existait pas. J'espère qu'il aidera les artistes et les structures culturelles. C'est sa vocation. •

Recueilli par Camille Carrau

« Profession Artiste plasticien » par Olivier Ramoul.
Ed. Eyrolles, 264 p., 26€. www.pajda.fr